

Qu'offre AMARRE ?

- Résidence artistique de quinze jours maximum afin de développer un projet spécifique.
- Hébergement pour la durée de la résidence - Per diems pour la durée de la résidence.
- Prise en charge du coût des transports à/de Hammana Artist House.
- Espace de répétition et équipement technique.
- Soutien à la production d'un maximum de 500€ par projet
- Soutien administratif, managérial et artistique adapté aux besoins de chaque projet.
- Présentation des sorties de résidence au public local avec diffusion en ligne en direct en Turquie et en France.
- Organisation de rencontres régulières entre les artistes sélectionnés et des professionnels de la culture locaux et internationaux.
- Diffusion du projet via les réseaux professionnels des partenaires AMARRE.

Qui peut candidater ?

Critères relatifs aux candidats :

Cet appel est ouvert aux artistes

- d'origines Syriennes,
- actuellement en exil,
- au Liban.

Critères relatifs aux projets :

Cet appel est ouvert aux projets

- dans les disciplines du spectacle vivant et la musique,
- n'ayant pas été déjà diffusés,
- et dont les artistes principaux sont disponibles pour travailler sur le projet durant une période de 15 jours maximum entre le 15 Avril et 30 Mai 2018.

Quelles sont les échéances ?

1 Février 2018 : ouverture de l'appel à candidature

1 Mars 2018 : date limite pour candidater

10 Mars 2018 : annonce des projets sélectionnés

15 Avril - 30 Mai 2018 : période ouverte aux résidences

Quel est le processus de candidature ?

- Remplir le formulaire de candidature et le soumettre avant le 1 Mars 2018.
- Vous recevrez une confirmation de sa bonne réception après envoi.
- Si votre projet est sélectionné, vous recevrez une réponse, par courriel, avant le 10 Mars 2018.
- Les formulaires de candidatures seront disponibles sur www.hah-lb.org à partir du 1er Février 2018.
- En cas de questions, veuillez nous écrire à l'adresse suivante: <mailto:info@hah-lb.org> avec « AMARRE » comme objet.